



Des entreprises **trop peu régulées**
et des **populations affectées par milliers** :

METTRE FIN
À L'IMPUNITÉ !



**LE DOCUMENTAIRE “LE SOUFFLE VOLÉ”
RACONTE UNE HISTOIRE ÉMOUVANTE
SUR LES INJUSTICES QUE SUBISSENT
DES POPULATIONS AU NOM DES
INTÉRÊTS COMMERCIAUX ET DU PROFIT.
CES PERSONNES TRAVERSENT DE
NOMBREUSES ÉPREUVES TANDIS QUE
L’ENTREPRISE CONCERNÉE POURSUIT
SES ACTIVITÉS NUISIBLES À L’AUTRE
BOUT DU MONDE, SANS ÊTRE DÉRANGÉE.**

Mais cet exemple n’est pas isolé ! Marées noires, effondrements de bâtiments, accaparement de terres, limitations de la liberté syndicale, conditions de travail non décentes, pollution, maladies : voilà quelques-unes des atteintes avérées aux droits fondamentaux des populations et des travailleurs. De nombreux cas d’abus des droits humains impliquant des entreprises belges et étrangères ont été répertoriés, dans des secteurs sensibles et socialement à risque tels que les industries extractives, la construction, le textile, l’agroalimentaire, le bois, le dragage ou encore les forêts.

Les législations nationales et internationales visant à réguler les activités des entreprises multinationales sont nombreuses mais peinent à démontrer leur efficacité. Les abus commis par certaines de ces entités sont légions, sans que des voies de recours et des réparations justes pour les populations affectées soient pour autant assurées.

Ces dernières années, le débat sur le respect des droits humains, environnementaux et sociaux ont été pris à bras le corps par la communauté internationale. Mais jusqu’à présent, seules des initiatives à caractère purement volontaires ont été adoptées.

Il est temps de contraindre les entreprises à respecter les droits humains !

En juin 2014, le Conseil des Droits de l’Homme des Nations unies a adopté une résolution historique qui a ouvert la voie à l’élaboration d’un traité international contraignant visant à protéger les populations des abus commis par des entreprises.

Le traité engagerait les États à :

- 1** Assurer la primauté des droits humains sur les intérêts économiques
- 2** Contraindre les entreprises transnationales (mais aussi leurs fournisseurs, leurs sous-traitants et leurs filiales) à respecter les droits humains partout où elles opèrent et les tenir juridiquement responsables en cas d’abus
- 3** Garantir l’accès à la justice pour les populations affectées.

La prochaine session de négociation entre les États aura lieu à Genève du 15 au 19 octobre 2018.

Il est essentiel de faire pression sur les différents Gouvernements pour qu’ils participent de façon constructive à cette session afin que le processus puisse aboutir.

Mobilisons-nous et interpellons directement le Ministre des Affaires étrangères, Didier Reynders, afin que la Belgique s’engage à ratifier un Traité international qui mettra un terme à l’impunité des multinationales !

Rendez-vous sur www.reclaimhumanrights.net/bindingtreaty pour interpellier le Ministre Reynders !

Plus d’informations sur le traité :

www.treatymovement.com
www.business-humanrights.org
www.stopcorporateimpunity.org



©Johanna de Tessières – Solsoc

©FOS